

## COMpte RENDU DES DELIBERATIONS

--  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16 avril 2018.

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 9 avril, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	6	5	3

**PRESENTS** Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Marc AGAUGUE, Pierre MUTELET, James VEBER  
**ABSENTS** Anne BOIS, Louissette JECKEL, David LALLEMANT, Pascal KROKOSZ, Rachel DEBART  
**POUVOIRS** Anne BOIS à Michel CHALONS, David LALLEMANT à Jean-Christophe PATON, Louissette JECKEL à Olivier PASQUIER,  
**SECRETARE** Jean-Christophe PATON.

**1/ Compte Administratif et Compte de Gestion 2017**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2016 et le compte de gestion du Trésor Public pour 2017. Ces deux comptes sont concordants et s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : ..... 87 561.05 €  
 Recettes : ..... 117 170.45 € + 284 738.56 € (affectation au 002 du résultat 2016) = 401 909.01 €  
 Excédent = ..... 314 347.96 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : ..... 7 918.34 €  
 Recettes : ..... 8 155.40 € + 22 995.61 € (report excédent 2016 au 001) = 31 151.01 €  
 Excédent = ..... 23 232.67 €

RESULTAT GLOBAL 2017 : + 337 580.63 €

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif 2017
- Approuve le compte de gestion 2017, présenté par le Trésor Public.

**2/ Affectation du résultat 2017**

Après avoir eu connaissance du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2017

	Résultat – CA 2016	Affectation du résultat fonct. 2016	Résultat de l'exercice 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	22 995.61 €	0.00 €	237.06 €	23 232.67 €
FONCTIONNEMENT	284 738.56 €	284 738.56 €	29 609.40 €	314 347.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	314 347.96 €
<b>Affectation obligatoire</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	314 347.96 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### 3/ Taux communaux 2018

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2018 les taux d'imposition 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit (pas d'augmentation) :
  - Taxe d'habitation ..... 9.32 %
  - Taxe sur le foncier bâti ..... 7.28 %
  - Taxe sur le foncier non bâti ..... 8.89 %
  - Contribution foncière des entreprises ..... 8.87 %

### 4/ Subventions 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions adressées par diverses associations pour l'année 2018. Suite à l'examen de ces demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de verser les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :
  - o Comité des Fêtes « La Dieppoise » ..... 500.00 € (+250 € \*)
  - o « Entre Nous – Le Colporteur » ..... 150.00 € \*\*
  - o « Jouer Bouger » ..... 150.00 €
  - o Souvenir Français ..... 50.00 €
  - o Ecole d'Eix ..... 50.00 €
  - o Sur les pas d'André Maginot ..... 100.00 €

\* sur justification de la location du chapiteau pour la fête patronale

\*\* sur justification d'un projet assorti d'un budget prévisionnel

### 5/ Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 qui se présente comme suit :

Section	Sens	Total	Équilibre / suréquilibre
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	165 239.33 €	+ 252 609.63 €
	Recettes	417 848.96 €	
<b>Investissement</b>	Dépenses	96 850.00 €	+ 0.00 €
	Recettes	96 850.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 tel que détaillé ci-dessus.

### 6/ Vente d'herbe sur pied 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à une vente d'herbe sur pied issue de la parcelle communale cadastrée ZM 51 au GAEC d'Haraigne pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de vendre l'herbe sur pied de la parcelle ZM51 au GAEC d'Haraigne pour un montant de 250 €.

### 7/ SENM – Statuts et règlement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical du Syndicat Mixte d'Électrification du Nord Meusien du 24 mars 2018 a approuvé la modification des statuts et le règlement intérieur lors de son assemblée du 24 mars 2018 et qu'en

conséquence, les communes adhérentes disposent de 3 mois à compter de la notification du 28 mars 2018 pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Électrification du Nord Meusien du 24.03.2018,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **8/ SENM – Adhésion de communes** (annule et remplace la délibération du 01.12.2017)

Par délibérations de leurs conseils municipaux, les communes de Boureuilles, Varennes en Argonne, Villécloye, Thonne le Thil, et Verneuil Grand ont demandé à adhérer au syndicat mixte d'électrification du Nord Meusien pour la compétence « éclairage public ».

Par délibération du 24 mars 2018, le comité syndical du syndicat mixte d'électrification du Nord Meusien (SENM) a accepté l'adhésion de ces communes au syndicat pour la compétence « éclairage public ».

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, il appartient à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette demande d'adhésion dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion au Syndicat d'Électrification du Nord Meusien à compter du 01.01.2018 des communes de Boureuilles, Varennes en Argonne, Villécloye, Thonne le Thil, et Verneuil Grand pour la compétence « éclairage public ».

#### **9/ Requalification, aménagement et sécurisation de la traversée de village** (annule et remplace la délibération du 23.02.2018)

Après la visite du CAUE en février 2017, un programme global et cohérent de requalification, d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village avec mise en valeur de la place du village et accessibilité des bâtiments publics et des voiries a été établi, validé par délibération 2017-10 du 07.04.2017.

Ce projet initialement composé de 2 phases fonctionnelles de travaux (phase 1 = entrées est et ouest pour 269 745 €HT ; phase 2 = centre et place pour 179 296 €HT) n'a cependant recueilli qu'un trop faible cofinancement (18.65%) sur la phase 1. Il est proposé de revoir le phasage opérationnel des travaux en validant désormais 3 tranches fonctionnelles, pour un montant estimé à 457 693.60 € HT :

- Tranche 1 = de l'entrée ouest de la commune à la place de la mairie ..... 99 434.40 € HT
- Tranche 2 = la place de la mairie ..... 179 296.00 € HT
- Tranche 3 = de la place de la mairie à l'entrée est de la commune ..... 178 963.20 € HT

L'objectif général de ce projet reste identique, à savoir :

- aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation des cheminements piétons en offrant un support stabilisé, conforme aux normes PMR.
- sécuriser l'arrêt de bus scolaire, par de la signalétique horizontale, verticale et du mobilier urbain
- créer plusieurs passages protégés, aujourd'hui absents, en fonction de logiques de cheminement,
- créer 3 ralentisseurs sur la RD, afin de limiter la vitesse de traversée du village,
- sécuriser le carrefour accidentogène entre la D112 et la voie communale menant à Maucourt,
- déporter l'axe de circulation de la D112 sur la place de la mairie afin de limiter la vitesse excessive des automobilistes et dégager un espace en façade de la mairie afin d'y aménager du stationnement
- mettre en conformité l'accessibilité PMR de la mairie et l'église
- mettre en valeur la fontaine communale après remise en service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le projet global de requalification, d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village phasé en 3 tranches fonctionnelles pour un montant estimé de 457 693.60 € HT
- valide le plan de financement présenté et sollicite l'accompagnement des cofinanceurs visés dans ce plan.

**Annexe à la délibération 2018-10 du 13.04.2018**

<b>PHASE 1- ENTREE OUEST</b>				
<b>DEPENSES HT</b>	<b>Montant</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Construction d'un cheminement piéton accessible PMR sur la rue Mazel (RD112)	81 115.00 €	<b>Autofinancement :</b>	<b>19 886.90 €</b>	<b>20.00%</b>
		<b>Aides publiques :</b>	<b>79 547.50 €</b>	<b>80.00%</b>
3 passages piétons, compris signalisation vert.	3 450.00 €	- Etat (DETR 2017)	30 000.00 €	30.17%
Aménagement du carrefour RD112 / Route de Maucourt, compris signalisation	8 385.00 €	- Région Grand Est Investissements des communes rurales (PF<strate et EF>strate + zone rurale fragile) = 183 076.90 sur le projet global	37 929.50 €	38.15%
Fourniture et pose d'un ralentisseur	2 660.00 €	- Réserve parlementaire Prorata des 15000 € obtenus le 28.02.2017 sur 236184 €HT de projet global version 2016 soit 6.35%, rapporté à 99 434.40 €HT	6 314.00 €	6.35%
Maîtrise d'œuvre 4%	3 824.40 €	- Amendes de Police	5 304.00 €	5.33%
<b>TOTAL HT</b>	<b>99 434.40 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>99 434.40 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>PHASE 2- CENTRE VILLAGE</b>				
<b>DEPENSES HT</b>	<b>Montant</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Préparation, et reprise d'enrobés	56 210.00 €	<b>Autofinancement :</b>	<b>35 859.20 €</b>	<b>20.00 %</b>
		<b>Aides publiques :</b>	<b>143 436.80 €</b>	<b>80.00%</b>
Mise à niveau des éléments de surface	5 650.00 €	- Concours financier Etat 40% d'une dépense retenue de 172 971 HT (hors abribus)	69 188.40 €	38.60%
Traitement des surfaces en béton balayé teinté, pavé en pierre reconstituée	75 900.00 €	- Région Grand Est Investissements des communes rurales (PF<strate et EF>strate + zone rurale fragile) = 183 076.90 sur le projet global	62 562.40 €	34.89%
Reprise et mise en eau de la fontaine	4 800.00 €	- Réserve parlementaire Prorata des 15000 € obtenus le 28.02.2017 sur 236184 €HT de projet global version 2016 soit 6.35%, rapporté à 179296 €HT, après déduction de la phase 1	8 686.00 €	4.84 %
Arrêts de bus et abribus	6 325.00 €			
Plantations et esp. verts	11 835.00 €			
Accès PMR mairie / salle des fêtes et de l'église	11 680.00 €	- Département (transport)	3 000.00 €	1.67%
Maîtrise d'œuvre 4%	6 896.00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>179 296.00 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>179 296.00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**PHASE 3- ENTREE EST**

<b>DEPENSES HT</b>	<b>Montant</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Construction d'un cheminement piéton accessible PMR sur la rue Mazel (RD112)	164 470.00 €	<b>Autofinancement :</b>	<b>35 793.20 €</b>	<b>20.00%</b>
2 passages piétons, compris signalisation vert.	2 290.00 €	<b>Aides publiques :</b>	<b>143 170.00 €</b>	<b>80.00%</b>
Fourniture et pose de 2 ralentisseurs	5 320.00 €	- Concours financier Etat 2019	60 585.00 €	33.85%
Maîtrise d'œuvre 4%	6 883.20 €	- Région Grand Est Investissements des communes rurales (PF<strate et EF>strate + zone rurale fragile) = 183 076.90 sur le projet global	82 585.00 €	46.15%
<b>TOTAL HT</b>	<b>178 963.20 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>178 963.20 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Maire  
Michel CHALONS

